

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE LE 23 MARS 2024

SALON D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE FONTAINEBLEAU



Le président Bertrand Dehelly ouvre à 9 h 30 l'assemblée générale et salue les personnalités présentes : M. Thierry Mailles, sous-préfet de Fontainebleau, M^{me} Virginie Villegrin, députée, M^{me} Béatrice Rucheton, vice-présidente du département, M. Pascal Gouhoury, président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, M. Julien Gondrad, maire de Fontainebleau, MM. Laurent Roussel, Antoine Ingold, M^{me} Fanny Malvezin adjoints au maire,

M^{me} Hélène Maggiori, conseillère municipale, M^{me} Virginie Veau, directrice de l'agence Île-de-France-est de l'ONF, MM. Guillaume Trouvé, directeur des bâtiments et jardins du château de Fontainebleau, Louis Albesa, secrétaire général de l'ANVL.

Cent trente-huit adhérents ont participé aux votes (94 présents et 44 représentés).

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

présenté par Jean-Claude Polton,
secrétaire général

1. RELATIONS EXTÉRIEURES

1.1 COMITÉS ET COMMISSIONS

- Forêt d'exception. Notre forêt fut la première à être labélisée « Forêt d'exception » en 2012. En 2023, nous avons activement contribué au dossier de renouvellement de ce label qui venait à échéance pour la deuxième fois et à l'élaboration du nouveau contrat de projets 2023-2027. Notre président a participé à la réunion du comité national d'évaluation le 21 juin 2023 à Saint-Mandé, qui a émis un avis favorable sur ce nouveau contrat de projet. Ce label a donc été renouvelé par la directrice générale de l'ONF le 27 juin 2023.

- Réserve de biosphère. En tant qu'administrateur de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, les AFF s'associent régulièrement à ses activités. Nous avons ainsi participé à la constitution du dossier de renouvellement périodique du label de l'UNESCO dans le cadre du programme « Man and Biosphère ». Ce label a été officiellement renouvelé le 14 juin 2023.

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Elle traite des projets de construction dans le périmètre du site classé de la forêt, notamment de l'installation d'antennes relais pour le téléphone.

- Classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous avons participé aux réunions du comité scientifique qui a mis au point le dossier d'inscription du *Domaine de Fontainebleau, château, jardins, parc et forêt*, déposé en septembre au ministère de la Culture pour une audition qui a eu lieu le 10 octobre 2023.

1.2 COLLOQUE DE LA FNSAF

Notre association a organisé le colloque annuel de la Fédération nationale des sociétés des amis des forêts (FNSAF) : il a eu lieu le 6 octobre à l'INSEAD à Fontainebleau sur le thème : « le Forestier face au changement climatique ». L'après-midi les participants ont pu, guidés par la direction de l'ONF à Fontainebleau, voir directement en forêt les effets du changement climatique.

1.3 RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Nous avons rencontré les élus pour faire le point sur les relations que les habitants entretiennent avec la forêt et participé aux fêtes ou forums des associations (Fontainebleau-Avon, Barbizon, Vaux-le-Pénil). D'autre part, nous avons participé à deux manifestations locales, à Moret-Loing-et-Orvanne (*Fête de la nature* le 28 mai) et à Fontainebleau (*Naturiales* les 27 et 28 mai, accueil des nouveaux Bellifontains, novembre). Nous avons participé à la mise en place de l'*Atlas de la biodiversité communale* de Bois-le-Roi.

2. ACTIONS EN FORÊT

2.1 COMMISSION TERRAIN (C.T.)

Elle regroupe 130 bénévoles, soit une augmentation de 19 membres. Devant l'ampleur des tâches, une nouvelle organisation de la Ct a été mise en place : les huit groupes de la Ct (Sentiers bleus, Sentiers jaunes, Sentiers PMR, GIRAFFE, Carrières et carriers, GAR, Plantes invasives, Petit patrimoine) se réuniront séparément et une réunion plénière aura lieu au moins une fois par an. Le 24 septembre, la Journée des baliseurs et des bénévoles a réuni une cinquantaine de participants au Coquibus.

● **Création du Groupe des plantes invasives (GPI) :** le 1^{er} janvier 2023, à partir d'anciens adhérents de l'association ASABEPI dissoute. Il lutte contre la prolifération du raisin d'Amé-

rique (*Phytolacca americana*) en menant trois types d'actions : surveillance et maintien en l'état de parcelles déjà traitées (chantiers individuels), reconnaissance de nouvelles zones, traitement de nouvelles zones très envahies à travers des chantiers collectifs. En 2023, 90 chantiers individuels et 95 chantiers collectifs ont donné lieu à 1856 heures de travail.

● **Sentiers Bleus** : 19 circuits (190 km environ) et 25 bosses (15 km environ).

Nous avons intégré en 2023 onze nouveaux baliseurs qui ont pris la responsabilité de plusieurs sentiers à la suite de la retraite de plusieurs baliseurs que nous remercions chaleureusement pour leur travail au service de l'accueil du public en forêt.

● **Sentiers Jaunes** : (15 circuits, 70 km environ). Depuis que nous avons repris l'entretien de ces boucles familiales créées par l'ONF, l'équipe s'est considérablement étoffée avec 19 baliseurs. Le balisage est maintenant terminé sauf le sentier des 5 croix de Larchant.

● **Sentiers PMR** : (6 sentiers, 16 km environ). Tous les sentiers PMR sont maintenant réhabilités. Le balisage a été réalisé par l'équipe des sentiers Jaunes et l'entretien par les personnes en situation de handicap dans le cadre de conventions passées avec les IME L'envolée et la Sittelle, l'EM du Jard et Élan 2. Ils figurent sur l'application « On Piste » de Handisport et seront bientôt labélisés « Tourisme et handicap ».

● **Groupe d'intervention rapide des Amis de la forêt (GIRAFF)** : Il a reçu cette année 106 signalements : arbres gênants ou dangereux (78 fois), érosion (17 fois), bornes royales inclinées (4 fois), tags ou d'incivilités (5 fois), autres problèmes (2 fois). Une action importante a été la mise en place du fil d'Ariane pour les malvoyants à l'Arboretum de Franchard.

● **Groupe des Arbres remarquables (GAR)** : Sur les 17 candidatures d'arbres remarquables proposées à l'ONF, 11 ont été accordées, 3 refusées et 3 en attente de réponse. Plusieurs arbres avec des ronds Bleus ont été coupés par l'ONF pour des raisons de sécurité et d'autres sont morts (sécheresse et maladie). À la demande de l'ONF, nous avons participé à l'évaluation aux Trois-Pignons des arbres candidats ronds Bleus demandés par l'association C3P.

● **Bornes** : Celles du Bois Gauthier ont été contrôlées et nettoyées. Neuf opérations de redressement de bornes ont été effectuées avec l'aide du GIRAFF.

● **Groupe Carrières et Carriers (Ccc)** : La restauration des abris de carriers s'est poursuivie à la Gorge aux Houx, ainsi que la lutte contre les incivilités (destruction de foyers et remise en état du muret du « Village » sur le sentier Jaune).

● **Patrimoine diffus** : À ce jour, 245 points ont été recensés, l'activité portant maintenant sur le relevé exhaustif de toutes les mares du massif.

2.2 LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Dans le cadre de la Charte propreté de la forêt et des li-

sières renouvelée en juillet 2022, nous avons participé le 19 mars 2023 à l'opération de ramassage des déchets organisée par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau le long de la RD 138 entre la croix de Toulouse et le rond-point de Valvins. Notre site web a permis de recueillir 56 signalements (13 détritres disséminés, 11 dépôts d'encombrants, 11 dépôts de gravas déchets...) qui ont été transmis à l'ONF pour élimination.

3. CONNAISSANCE DE LA FORÊT

3.1 NOS PUBLICATIONS

Nos publications électroniques ont permis d'informer nos adhérents des événements du mois *AFF-Infos*, alors que la *Feuille verte* donnait les nouvelles du trimestre. La *Voix de la forêt* n° 86 est parue en décembre, avec un dossier consacré cette année aux arbres.

3.2 LES PROMENADES

Nous avons organisé 27 promenades grâce à 18 animateurs, tous membres des AFF. Ces promenades commentées sur des thèmes variés ont été ouvertes à tous (18) ou réservées aux adhérents (9). La plupart ont bénéficié de comptes rendus accessibles sur notre site web.

Des membres de l'association ont guidé des promenades pour la Journée des forêts et les Nuits des forêts, en juin, et participé à deux séquences de l'émission *Invitation au voyage (Arte) : Fontainebleau aux origines de la marche pédestre et Rosa Bonheur en forêt de Fontainebleau*.

3.3 L'EXPOSITION ITINÉRANTE

Notre exposition *L'Homme et la forêt, mille ans d'histoire commune* a été installée à la Maison dans la Vallée d'Avon, du 22 au 30 mai. Des visites ont été organisées pour les scolaires avec la projection de notre film pédagogique. Une visite commentée a été organisée pour les élus d'Avon et notre film « Fontainebleau Forêt de passions » a été projeté à la Médiathèque.

3.4 ACTIONS EN FORÊT AVEC LES SCOLAIRES ET LES ÉTUDIANTS

La diffusion du film pédagogique et de son livret d'accompagnement s'est poursuivie. Des étudiants ont été accueillis au Forum étudiant de Fontainebleau et ont bénéficié de sortie de présentation de la forêt (Association des élèves de l'IEP de Fontainebleau, correspondants italiens de Matera (Basilicate) et « italianistes » du lycée François-Couperin de Fontainebleau).

3.5 Des membres de l'association ont guidé des promenades pour la Journée des forêts et les Nuits des forêts, en juin, et participé à deux séquences de l'émission *Invitation au voyage (Arte) : Fontainebleau aux origines de la marche pédestre et Rosa Bonheur en forêt de Fontainebleau*.

RÉSOLUTION N° 1

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral présenté par le secrétaire général, approuve ce rapport moral.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

RAPPORT FINANCIER

présenté par Colette Jalenques, trésorière

L'exercice 2023 a été marqué, sur le plan des recettes, par les principaux points suivants

- Les ventes du guide des sentiers et des publications s'élèvent à 6547 € en diminution par rapport à 2022 (7 794 €).
- Les cotisations ont augmenté : 29062 € (27240 € en 2022) suite à la hausse des tarifs de cotisations. Nous avons enregistré 709 cotisations (en 2022 : 725 : soit une diminution de 16 cotisations).
- Les subventions des communes sont stables : 2 550 € (en 2022 : 2 500 €).
- L'association a bénéficié d'un total de 5456 € de dons et mécènes. Cette somme va contribuer à la rénovation de notre site Internet. Je tiens ici à remercier les mécènes pour leur aide.
- L'association ASSABEPI qui s'est dissoute en 2023 a décidé de nous apporter son boni : nous avons enregistré un produit exceptionnel de 1920 €. Notre association s'est engagée à poursuivre les actions d'éradication des plantes invasives de l'ASSABEPI. Pour ce faire, nous avons créé le Groupe des plantes invasives (GPI).

Sur le plan des charges, les points suivants doivent être soulignés

- Les achats et variations de stocks, 2 363 €, correspondent au prix de revient des guides vendus.
- 3719 € ont été consacrés au matériel de balisage pour l'entretien des sentiers et d'achats d'équipements pour nos baliseurs.
- Les frais d'édition de notre revue annuelle la Voix de la forêt se sont élevés à 5 722 € (en 2022 : 5 623 €).
- Le compte déplacements et réceptions est de 16 167 €

(en 2022 : 9602 €) une augmentation suite à des frais engagés lors du colloque de la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts (FNSAF) et à l'augmentation des frais de déplacements de nos bénévoles.

Notre résultat est légèrement excédentaire à 1828,94 €

À noter, les incidences du bénévolat :

- d'une part les dons à l'association des frais des administrateurs et des bénévoles pour 13910 € (en 2022 : 7142 €) en recettes et en dépenses, ce qui n'impactent pas le résultat.
- Et d'autre part la valorisation extra comptable des heures de bénévolat consacrés à l'association soit 10000 heures à 14 € : 140 000 € (8000 heures en 2022), ils ont augmenté suite à la création du Groupe des plantes invasives (GPI). Nous tenons compte aussi des travaux de rénovation du site internet et du temps passé à la préparation d'une nouvelle édition du Guide des sentiers à paraître en 2025.

Le compte de bilan au 31 décembre 2023 :

● Le bilan présente une grande solidité avec des fonds propres importants sans aucun endettement. À l'actif : il convient de noter un acompte versé sur une immobilisation pour 9500 € pour un investissement prévu en 2024 pour la réalisation d'un nouveau site internet, un montant de stock de Guides des sentiers de 4841 € correspondant à 1139 exemplaires et 137083 € de disponibilités. Au passif : les fonds propres s'élèvent à 101 168 € et les fonds dédiés à 47500 €. L'association dispose ainsi de moyens pour poursuivre ses projets.

● Le compte déplacements et réceptions est de 16 167 € (en 2022 : 9602 €) une augmentation suite à des frais engagés lors du colloque de la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts (FNSAF) et à l'augmentation des frais de déplacements de nos bénévoles.

COMPTE DE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF en euros	2023	2022
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations corporelles	1 876	–
Acomptes versés sur immobilisations	9 500	–
Amortissements immobilisations	– 1 876	–
IMMOBILISATIONS NETTES	9 500	
STOCKS		
Stocks de marchandises (valeur nette)	4 841	7 204
CRÉANCES		
Créances clients (libraires)	924	1 050
DISPONIBILITÉS		
Titres Caisse d'Épargne	20 240	20 240
Banque Caisse d'Épargne	18 931	19 149
Banque postale	9 380	9 750
Crédit Agricole	9 513	4 057
Livret association	78 827	76 593
Caisse	192	228
Charges constatées d'avance	796	115
TOTAL	153 143	138 386

PASSIF en euros	2023	2022
FONDS ASSOCIATIF ET RÉSERVES		
Réserves	17 053	17 053
Report à nouveau	84 115	83 869
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 829	246
FONDS DÉDIÉS		
Fonds dédiés	47 500	33 500
DETTES FOURNISSEURS		
Fournisseurs	2 556	3 558
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	90	160
TOTAL	153 143	138 386

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHARGES en euros	2023	2022	PRODUITS en euros	2023	2022
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS			VENTES		
Achats et variations des stocks de marchandises	2363	4059	Ventes de guides et de publications	6547	7794
Matériel pour le balisage des sentiers	3719	3360	Ventes de D.V.D.	302	382
Électricité	356	375	Frais de port facturés	368	328
Fournitures administratives	1750	2130	Autres produits annexes	47	-
SERVICES EXTÉRIEURS			AUTRES PRODUITS		
Sous-traitance	235	9072	Subventions	2550	2500
Loyers et charges	5500	5848	Dons	5456	6883
Entretien et maintenance	949	2155	Abandon des frais des bénévoles	13910	7142
Assurance multirisque	311	295	Cotisations	29062	27240
Documentations	327	171	Produits divers de gestion	367	577
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			PRODUITS FINANCIERS		
Honoraires du Commissaire aux comptes	2544	2424	Autres produits financiers	2791	1342
Publicité, communication (exposition)	1168	1469	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1920	-
Publication de <i>la Voix de la Forêt</i>	5722	5623	REPRISES SUR PROVISIONS	-	-
Déplacements et réceptions (y compris bénévoles)	16167	9602			
Frais postaux et de télécommunications	3879	4914			
Frais bancaires	300	203			
Cotisations	2101	2156			
Charges exceptionnelles	55	-			
Impôts sur revenus mobiliers	46	86			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
Dotations sur immobilisations	-	-			
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	14000	-			
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE	1829	246	RÉSULTAT DÉFICITAIRE	-	-
TOTAL	63 319	54 189	TOTAL	63 319	54 189
Personnel bénévole	140000	112000	Bénévolat	140000	112000

RAPPORT DE M. JEAN FRANÇOIS COTTIN, COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes certifie que, selon les règles et principes comptables, les comptes des AFF sont réguliers, sincères et conformes. Il souligne la qualité de la

gestion comptable de l'association. Il note l'importance des bénévoles qui s'impliquent dans son fonctionnement et les dons importants recueillis cette année au profit du nouveau site web

RÉSOLUTION N° 2

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 qui présentent un excédent de 1828,94 € et donne quitus au président, à la trésorière et au conseil d'administration pour leur gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RÉSOLUTION N° 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter cet excédent de 1828,94 € au report à nouveau.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats de six administrateurs étant arrivé à échéance, le renouvellement de leur mandat est soumis au vote de l'assemblée, à l'exception de celui de M. François Théry qui ne souhaite pas le renouveler.

- M. Jean-Pierre Cojan, membre de l'association, s'étonne que les documents préparatoires à cette assemblée n'aient pas été envoyés au préalable et que le renouvellement des administrateurs n'ai pas fait l'objet d'un appel à candidatures.

- Le président Bertrand Dehelly répond que l'envoi des documents n'est pas une obligation, même si nous l'avons fait les années précédentes et comptons le faire dans les prochaines années. Ayant été échaudés par deux démissions l'année dernière, nous préférons dorénavant faire appel à des bénévoles ayant fait leurs preuves

RÉSOLUTION N° 4**ÉLECTION ET RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS ET D'ADMINISTRATRICES**

Les mandats de Madame Colette Jalenques et de Messieurs Jean Cabane, Bernard Cartier, Gérard Tendon, François Théry et Oleg Sokolsky arrivent à expiration à cette assemblée. Monsieur François Théry ne souhe pas renouveler son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Colette Jalenques et de Messieurs Jean Cabane, Bernard Cartier, Gérard Tendon et Oleg Sokolsky. Ces administrateurs, en conformité avec l'article 7 des statuts, sont nommés pour quatre ans, soit donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2024

par le président Bertrand Dehelly

Contribution aux travaux de restauration de la Butte Saint-Louis.

Mise en ligne de quatre nouvelles Balades branchées

Modernisation du Site internet avec deux nouvelles rubriques : Scolaires et périscolaires, Sentiers (Bleus, Jaunes, Rouges).

RÉSOLUTION N° 5**APPROBATION DU BUDGET 2024**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget pour 2024 présenté par le président, approuve ce budget d'un montant total de 50 000 €.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGET 2024

RECETTES en euros	2023 RÉEL	2024 BUDGET	CHARGES en euros	2023 RÉEL	2024 BUDGET
VENTES			ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
Ventes de guides et de publications	6 547	6 500	Achats et variation des stocks de marchandises	2 363	2 500
Ventes de D.V.D.	302	–	Matériel pour le balisage des sentiers	3 719	2 500
Frais de port facturés	368	300	Électricité	356	500
Autres produits annexes	47	–	Fournitures administratives	1 750	2 000
AUTRES PRODUITS			SERVICES EXTÉRIEURS		
Subventions	2 550	2 300	Sous-traitance	235	1 500
Dons	5 456	–	Balade branchée (voix off pour 4 promenades)	–	3 000
Abandon des frais des bénévoles	13 910	–	Loyer et charges	5 500	6 000
Cotisations	29 062	28 000	Entretien et maintenance	949	1 500
Produits divers de gestion	367	300	Assurance multirisque	311	300
PRODUITS FINANCIERS			Documentations	327	700
Autres produits financiers	2 791	1 600	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 920	–	Honoraires du Commissaire aux comptes	2 544	2 600
UTILISATION DE FONDS DÉDIÉS	–	11 000	Publicité et communication (exposition, colloque...)	1 168	2 000
RÉSULTAT DÉFICITAIRE			Publication de <i>la Voix de la Forêt</i>	5 722	6 000
			Déplacements et réceptions (y compris les bénévoles)	16 167	3 000
			Frais de télécommunications	1 409	2 000
			Frais postaux	2 470	3 000
			Frais bancaires et impôts société	401	400
			Cotisations	2 101	2 500
			DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	–	8 000
			REPORT EN FONDS DÉDIÉS	14 000	–
			RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE	1 829	équilibre
TOTAL	63 319	50 000	TOTAL	63 319	50 000

MOTION

Le président présente le projet de motion approuvé par le conseil d'administration du 16 mars 2024

ENTRETIEN DE LA FORÊT

L'Association des Amis de la forêt de Fontainebleau est préoccupée de voir un nombre croissant d'allées forestières non entretenues.

Rappelle le caractère patrimonial des allées forestières et des carrefours en étoile de la forêt, souligné dans le dossier de classement présenté à l'UNESCO.

Est étonnée que des fondrières provoquées par une exploitation forestière négligente apparaissent trop souvent.

Constate une nette amélioration de la propreté en forêt grâce à l'action conjointe des différentes collectivités locales impliquées – commune, communauté d'agglomération, département –, de l'ONF et à la mobilisation des usagers de la forêt,

Estime que le maintien en bon état de l'ensemble du réseau d'allées forestières et des carrefours en étoile qui

constituent un témoignage majeur du patrimoine historique de la forêt de Fontainebleau, est essentiel à son classement au patrimoine mondial par l'UNESCO que nous appelons de nos vœux.

Estime que l'arrêt d'entretien des allées forestières ne doit être qu'exceptionnel et pleinement justifié.

Souhaite connaître au préalable de la part de l'ONF le programme des éventuels arrêts d'entretien des allées forestières de même que des critères qui ont présidé à leur choix.

Demande à l'ONF de veiller à ce que les clauses de remise en état des sols par les exploitants soient bien respectées ou, à défaut, s'en charger.

Remercie tous les acteurs qui contribuent à la propreté de la forêt et les incite à poursuivre et renforcer leurs actions, notamment au bord des routes qui traversent le massif forestier.

DÉBAT

– **M. Denis Gallet** est d'accord avec les termes de cette motion en tant que cavalier.

– **M^{me} Virginie Veau**. Une forêt n'est pas un parc. Il est difficile d'entretenir 1500 km d'allées forestières : c'est un problème de moyens financiers.

– **M. Gérard Tendron** demande que l'abandon de l'entretien de certaines allées soit précédé d'une concertation.

– **M. Louis Albesa**, rappelle que le document d'aménagement forestier des forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois-Pignons contient un programme d'actions pour la période 2016-2035, dans lequel le réseau des allées forestières a été hiérarchisé en 3 niveaux : celles présentant un intérêt majeur, celles présentant un intérêt secondaire (chasse, tourisme, défense des forêts contre l'incendie...)

qui continueront à être entretenues et celles « qui ne sont nécessaires à aucun des usages cités ci-dessus et qui pourront donc être abandonnées ». En plus des arguments financiers évoqués par M^{me} Veau, il estime qu'il est devenu de plus en plus vital pour la quiétude et la reproduction de nombreuses espèces de supprimer l'entretien des allées forestières quand elles fractionnent des parcelles en les traversant de part en part. L'ANVL souhaite connaître au préalable de la part de l'ONF le programme des éventuels arrêts d'entretien des allées forestières de même que des critères qui ont présidé à leur choix. Il faudrait que chaque agent responsable de triage propose au responsable d'UT une desserte sur son triage qui ne serait nécessaire à aucun usage et qui pourrait donc être ajoutée à la liste des chemins forestiers dont l'entretien pourrait être abandonné, comme l'ONF l'avait décidé il y a quelques années.

La motion est approuvée par une majorité des membres présents ou représentés
(3 contre et 4 abstentions)

INTERVENTIONS du PUBLIC

● Une adhérente membre des Chouettes souhaite que les communes des environs de la forêt se dotent de moyens pour loger le public (terrains de camping...).

● **M. Laskar** demande comment les personnes extérieures peuvent connaître les informations forestières. Il est répondu que les panneaux d'affichage et le site web ONF remplissent cet office ainsi que les réseaux sociaux.

● Un adhérent de Bois-le-Roi demande si des opérations de contrôle sont menées par l'ONF ou la gendarmerie pour faire respecter la réglementation. Il est répondu que des campagnes de verbalisation ont permis de réprimer l'allumage de feux ou l'utilisation de véhicules à moteur en forêt. Elles sont complétées par des stages de sensibilisation après une convocation au tribunal et des sorties sur le terrain de gendarmes, policiers ou agents de l'OFB après des signalements.

● **M. Julien Gondard**, maire de Fontainebleau, souligne que la ville de Fontainebleau compte sur les associations, comme les Amis de la forêt, pour aborder les problèmes difficiles à traiter liés au changement climatique; leur rôle est capital pour nouer un dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics. Ces partenariats seront renouvelés à travers différents événements (*Naturiales, Forêt belle*). L'offre d'accueil sera améliorée avec l'achat de maisons forestières par les communes. Les travaux engagés pour obtenir le label UNESCO vont demander des efforts plus importants autour de Florent Besnard avec la recherche de nouveaux partenariats.

● **M. Thierry Mailles**, sous-préfet de l'arrondissement de Fontainebleau, remercie l'Association pour ses actions en forêt et la manière qu'elle a de traiter les problèmes en engageant le dialogue, même en cas de désaccord, afin d'aboutir à une solution concrète.

Concernant les incendies, il faut signaler des départs de feux dans de nouvelles zones, du fait de la hausse des températures. La possibilité de de brancher directement aux aqueducs facilite la lutte contre les incendies mais c'est plus difficile vers Larchant ou aux Trois-Pignons, zones pour lesquelles il faudra élaborer des stratégies d'attaque du feu. Il faudra aussi résoudre les problèmes du public qui gêne l'accès pour les pompiers en mobilisant la police et ceux des zones blanches téléphoniques avec la pose de pylônes d'un type nouveau qui pourront s'intégrer dans le paysage.

Un arrêté préfectoral régleme le stationnement en forêt, afin d'empêcher les vans de rester plusieurs jours, ce qui pose des problèmes de sécurité (départs de feux...). La police et la gendarmerie feront des rondes pour faire respecter cet arrêté et une concertation sera engagée sur le stationnement en forêt.

À la question de Jean Cabane sur les zones blanches téléphoniques, M. le sous-préfet répond qu'une discussion sera engagée sur ce sujet en faisant prévaloir l'intérêt général.

Le président passe la parole à Madame Virginie Veau

INTERVENTION

DE M^{me} VIRGINIE VEAU

directrice de l'agence territoriale ONF
île de France-est

● Forêt d'exception

Après une première labellisation à Fontainebleau le 21 novembre 2011, le label a été renouvelé pour la deuxième fois en juin 2023 pour les trois forêts domaniales (Fontainebleau, Trois-Pignons et Commanderie), soit 22 500 ha. C'est un engagement durable et une implication des acteurs du territoire qui nourrit cette gouvernance. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé aux ateliers de renouvellement et aux différentes enquêtes, ainsi qu'au Comité national d'orientation du 21 juin 2023.

Une nouvelle gouvernance est mise en place, avec un comité de pilotage et quatre commissions : paysages forestiers et changement climatique (présidence ONF), paysages culturels (présidence AFF), paysages environnementaux (présidence Réserve de biosphère), paysages et accueil du public (présidence Pays de Fontainebleau).

● Paysages culturels

Le conseil scientifique continue de travailler sur le dossier de classement à l'UNESCO du Domaine de Fontainebleau : château, jardins, parc et forêt en vue d'une nouvelle soumission au Comité français en 2025. L'exposition « *la Forêt que nous voyons, deux siècles d'évolution des paysages à Fontainebleau* » (commissariat Claire Tenu) à Barbizon, a permis de valoriser les travaux de l'Observatoire des paysages.

Une étude portée par le GERSAR, l'ONF et la DRAC a récapitulé les mesures nécessaires pour protéger deux abris gravés classés Monument historique (le

Croc Marin et la Ségognole). Une étude a été lancée pour la mise en valeur et la conservation de l'ermitage Saint-Louis alors que les fouilles se poursuivent dans la partie habitation. On envisage des travaux de restauration de la partie de l'allée de Maintenon située sur le Petit Mont Chauvet et une remise en valeur du carrefour des Grands feuillards.

● Paysages environnementaux

Une étude s'est déroulée sur quatre années (2018-2021) afin de dresser un état des lieux de l'avifaune sur le massif, de faire un point sur les espèces patrimoniales et d'établir un état zéro dans le contexte de passage de la futaie régulière à la futaie irrégulière. Au total, 101 espèces rencontrées sur les 3 forêts domaniales, dont 79 espèces sont considérées nicheuses : 27 espèces patrimoniales, 17 de niveau national ou européen, 22 de niveau régional et 22 espèces « quasiment menacées ».

Les panneaux interdisant la pénétration dans les Réserves biologiques intégrales (RBI) ont été remplacés ou ajoutés. Le renouvellement du marché d'animation de Natura 2000 est en cours. Les plaquettes de la RBI de la Gorge aux Loups ont été remesurées, alors que des études ont été poursuivies (état de conservation des habitats des Réserves biologiques dirigées, étude sur les micromammifères dans les RBI, lien entre Vieux Bois et coléoptères, évaluation de l'état de conservation des mares et zones humides). Les travaux de maintien des landes ont été poursuivis et les plans de gestion des RDB actualisés.

● Paysages et changements climatiques

Depuis 2017, la mise en place du protocole DEPERIS permet de caractériser le dépérissement de 3 essences d'arbres (chênes pédonculés, chênes sessiles,

hêtres) et d'en suivre l'évolution. La méthode d'observation visuelle des houppiers depuis le sol est reconduite tous les ans, en analysant la forme du houppier, la densité du feuillage et des ramifications fines, ainsi que l'état des branches. Sur 51 placettes, 765 arbres ont été identifiés et notés (de A à F). Il s'agit de répondre à trois questions : quelles sont les zones en dépérissement ? ; la température, le substrat géologique, le stress hydrique ont-ils un impact sur le dépérissement ? ; Comment va évoluer le dépérissement ? ; Cartes à l'appui, on peut voir qu'il y a autant de dépérissement quelle que soit l'exposition, qu'il y a une très forte corrélation avec le substrat géologique : loess calcaire (61 % de dépérissement), sable à galets de silex (39 % de dépérissement), molasse du Gâtinais et marnes vertes (< 4 % de dépérissement). Il y a une très forte corrélation avec le stress hydrique. Formellement, les 7 000 ha de forêt historique E sont les plus résistants, par rapport aux extensions du XIX^e et l'introduction d'espèces de résineux sur sables.

Afin d'anticiper les risques d'incendie, des tournées ont été organisées avec le personnel de l'ONF sur 109 jours et par des stagiaires ou des bénévoles sur 166 jours. En 2023, on a dénombré 7 incendies avec 7,76 ha brûlés sur l'ensemble du massif forestier. Des travaux ont été réalisés afin de prévenir les feux de forêt à la Commanderie (implantation d'une citerne de 30 m³ enterrée à proximité du parking du Bois-d'Hyver et création d'une aire de retournement au niveau de la citerne pour faciliter les manœuvres des engins de secours). L'arrêté interministériel à l'automne 2024 prévoit la définition des massifs sensibles au risque incendie avec des impacts réglementaires (dont obligations légales de débroussaillage, plans de massifs, etc.), une phase d'information et des mesures de prévention (surveillances habituelles pour

l'été 2024, impact des jeux Olympiques).

● Paysages et accueil du public

Concernant les déchets, le nombre de dépôts continue de baisser (51 en 2023 contre 111 en 2018) avec une collecte de 40 tonnes (53 tonnes en 2019). Une réflexion sur la stratégie d'accueil a été engagée avec la consultation des partenaires (office de tourisme, communes, associations...) pour aller vers une gouvernance cohérente. Une étude de la restauration du circuit des 25-Bosses sera lancée en 2024 afin de lutter contre l'érosion, les sentes sauvages, protéger l'environnement et mettre en valeur les paysages.

La fréquentation par les cycles (+ 40 % entre 2016 et 2021) entraînant des phénomènes d'érosion et des conflits d'usage, des dispositions ont été prises, dans le cadre de la notice Forêt de protection et du Code forestier, après un travail collaboratif ONF-AFF-MBF. Sur une décision de l'ONF, un arrêté préfectoral de l'été 2023 a fixé les sentiers interdits aux VTT avec des cartes adaptées. Des panneaux ont été apposés sur le terrain afin d'indiquer les sentiers réservés aux marcheurs.

Le camping sauvage sur les parkings est un phénomène qui a été réglementé par des arrêtés préfectoraux limitant la vitesse sur les routes forestières, interdisant de stationner la nuit et encadrant l'usage des bus. Leur mise en œuvre sera assurée avec l'appui des services de l'État (sous-préfecture, forces de police et de gendarmerie).

Pour conclure, une clé USB a été remise aux AFF afin de faciliter la diffusion des chartes de bonnes pratiques pendant l'année 2024. Des documents bilingues sont adaptés aux différents types de pratiques (cyclisme-VTT, randonnée-trail, grimpe, équitation) et des visuels interpellent le public sur certains dangers (feu, magnésie, présence nocturne) qui tous ne sont pas « chouettes » pour la forêt !

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.
Le président remercie les participants pour leur attention
et les invite à partager le verre de l'amitié.**